

Réponse du Canada

Le Canada appuie le maintien d'une priorité principale et d'un nombre limité d'autres priorités pour chaque grand programme. Il encourage néanmoins l'UNESCO à aborder la priorité principale de chaque grand programme d'une perspective globale. Ainsi les autres priorités du secteur et celles des autres secteurs doivent-elles se soutenir mutuellement, de sorte qu'elles puissent toutes contribuer aux grands objectifs de l'UNESCO. Par exemple, l'éducation en vue du développement durable ne devrait pas être une responsabilité unique au secteur de l'éducation, car le travail de tous les secteurs contribuera à l'atteinte du même objectif.

La question d'accroître les ressources allouées à une priorité principale soulevée dans le document 33 C/5 s'applique également aux priorités principales propres à chaque grand programme et sera abordée en réponse aux questions posées dans les paragraphes 10, 17, 24, 28 et 33.

Éducation

Paragraphe 10

Êtes-vous d'avis de conserver la même priorité principale pour le GP I que dans le 32 C/5 approuvé ?
Dans cette hypothèse, estimez-vous qu'il faudrait envisager de concentrer le contenu du programme autour de certains domaines clés de cette priorité ?
La priorité principale du document 33 C/5 devrait-elle être encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ?

Réponse du Canada

Le Canada préconise fortement le maintien de l'éducation pour tous (EPT) en tant que priorité principale du grand programme I dans le document 33 C/5. Puisque deux des six objectifs du Cadre d'action de Dakar (2000) sont depuis devenus des Objectifs de développement du Millénaire, l'UNESCO doit absolument maintenir cette priorité.

L'approche à l'EPT doit toutefois être réexaminée. L'UNESCO seule n'a pas les ressources nécessaires pour assurer l'accès universel à l'éducation primaire d'ici 2015 et devra par conséquent travailler de concert avec de multiples partenaires — dont la société civile — si elle souhaite atteindre cet objectif. L'EPT ne sera pas possible sans la participation active des États membres et l'UNESCO doit donc mettre au point des approches significatives et pertinentes tout en habilitant les États membres individuels à produire les résultats désirés.

Faut-il aussi se rappeler que les objectifs de Dakar sont au nombre de six et que l'EPT n'en représente qu'un seul. L'EPT doit donc être abordée dans le contexte de tous les